

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**2 Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2024\_7\_14**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 33

**Objet : Finances Fonds  
concours voirie commune  
du Busseau**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 24 septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 17 Septembre 2024

**Titulaires :** Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Monsieur CREON Martial, Madame PROUST Fabienne

**Pouvoirs :**

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

**Absent(s) :** Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSault Annie, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves

**Excusé(s) :** Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur BARANGER Johann, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick

**Secrétaire de Séance :** Madame Christiane BAILLY

- VU l'article L 5214-16 du CGCT permettant à une commune, membre d'une communauté de communes de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement, le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions ;
- VU les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur ;
- VU la compétence voirie d'intérêt communautaire ;
- VU l'accord cadre pour travaux de revêtement de voirie attribué à l'entreprise Eiffage le 29 mars 2024 ;
- VU le règlement du fonds de concours approuvé par le conseil communautaire en date du 23 avril 2024 ;
- VU les enveloppes de crédits pour travaux de voirie attribuées à chaque commune membre ;

CONSIDERANT les travaux supplémentaires et exceptionnels sollicités par la commune du Busseau et son accord pour verser un fonds de concours à la Communauté de communes Val de Gâtine ;  
 CONSIDERANT que la Communauté de communes perçoit le FCTVA pour les dépenses d'équipement de voirie ;  
 CONSIDERANT le plan prévisionnel de financement ci-après :

Dépenses	HT	Recettes	TTC	HT
Travaux	<b>31 473,33</b>	Autofinancement CCVG	18 884,00	<b>15 736,67</b>
		Fonds de concours	18 884,00	<b>15 736,67</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 473,33</b>	<b>TOTAL</b>	37 768,00	<b>31 473,33</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **DE SOLLICITER** un fonds de concours exceptionnel auprès de la commune du Busseau à hauteur de 15 736,67 € HT payable en une seule fois à réception des travaux,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent,
- **DIT QUE** la recette sera portée au budget principal - compte 13241.

**Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY

Emis le 24/09/2024  
Publié le 01/10/2024  
Transmis en sous-préfecture le 01/10/2024

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

